

# Besoin d'aide et de conseil merci

Par anilou, le 21/09/2010 à 16:42

Bonjour,

Et merci de me lire :)

Voilà, mon pére est en maison de retraite depuis 10 ans il a 90 ans.

Hier un de mes frères m'a téléphoné pour me dire qu'il manquait 400e pour payer la maison de retraite.

Nous sommes 4 enfants et il demande 100e à chacun.

La comptable de la maison de retraite , lui à dit que nous avions la possibilte de demander une aide sociale.

Ce que tout le monde va faire.

Mais en attendant la réponse du conseil général la comptable veut que nous réglions ce qu'il va manquer.

Si mes deux fréres et mon autre soeur sont d'accord pour payer.

Moi malheureusement, je ne peux pas ou du moins, une telle somme.

Je suis d'accord sur le principe de l'obligation alimentaire.

Ma question est la suivante

Croyez- vous qu'il est possible de m'arranger avec la comptable en lui donnant ce que je peux où suis-je obligé de payer cette somme.

Sachant, que cette somme est à payer à la fin du mois et que d'aprés ce qu'a dit la comptable , je n'aurais une réponse du conseil général pas avant 4 ou 6 mois.

Je sais que mes enfants doivent participer aussi c'est la loi.

Mais eux aussi sont endetter.

Merci pour vos réponses

#### Par mimi493, le 21/09/2010 à 17:15

Vous n'avez rien à régler de plus que ce que la justice ou le conseil général vous contraint à payer.

#### Par anilou, le 21/09/2010 à 17:41

Merci mimi 493

Le seul hic, dans cette histoire c'est qu'il n'y a pas eu de jugement.

La comptable as dis , il manque 400e.....mes fréres et ma soeur ont dit ok on donne chacun 100e , sans me demander avant si je pouvais.

C'est pour cela que je voulais savoir si je pouvais m'arrangé avec la comptabilté et donner ce que je peux.

Parce que à l'heure actuel et vu mon endettement 100e c'est énorme pour moi.

Alors , je ne sais que faire , payer et mettre ma famille en danger où bien attendre justement ce jugement.

Mais ce qui me fait peur c'est qu'il me réclame les sommes que j'auraiis dut donner à la maison de retraite.

Excuse moi si je vous embête , mais je suis complétement perdue et surtout angoisée. Merci de m'avoir lut

#### Par mimi493, le 21/09/2010 à 18:08

La famille n'a rien à payer en fait. Enfin, tout dépend du contexte.

Expliquez à vos frères et soeurs, que vous ne pouvez pas, que c'est trop pour vous.

### Par anilou, le 21/09/2010 à 18:19

Merci de votre réponse mimi 493

J'ai déja expliqué cela à mon frére , car pour ce qui est de l'autre frére et soeur ont ne se parle plus.

Et comme mon frére m'a dit ça c'est pas ton probléme c'est pas le mien .

Oui je sais on est une famille unie lol.

Donc, comme c'est mon probléme, je me renseigne un peu partout et angoise.

Merci encore de votre aide :)

## Par mimi493, le 21/09/2010 à 18:28

Donc ne payez pas.

Attendez qu'il y ait la mise en place d'une pension alimentaire où chacun paiera selon ses moyens.

# Par anilou, le 21/09/2010 à 18:59

Merci pour votre aide

Je sais que mes fréres et soeur vont me faire la guerre, parce que il va quand même manqué les 100e et que la comptable de la maison de retraite va pas me lacher . Mais bon, quand on ne peut pas on ne peut pas.

Merci, encore .:)